



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 mai 2010

La présidente, Mme Sara Petraglio, ouvre la séance à 20h00, à la Salle communale. Elle salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Elle remercie l'huissier suppléant et le personnel communal pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillers et Conseillères. Il y a 11 excusés (Mmes Véronique Emmenegger, Line Gilliland, Christine Girod-Baumgartner, Martine Kulling, Mauricette Peltier, Anita Waeber et MM. Lino Finini, Christoger Hill, Arthur Lieber, David Mayer, Jean-Gabriel Pittet). Une absente (Mme Nadin Barakat).

La présidente s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, elle déclare que le Conseil peut valablement délibérer et demande à chacun de bien vouloir utiliser les nouveaux micros mis à disposition, ceci afin de faciliter la compréhension de chacun et le travail de la secrétaire.

Modification de l'ordre du jour: rajout d'un point 21 nomination d'un-e délégué-e auprès de l'Association intercommunale «Réseau d'accueil des Toblerones».

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25mars 2010.
3. Communications du bureau.
4. Assermentation de 3 Conseillers-ères.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. Préavis municipal N° 74/1 relatif au plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud» et son règlement.
7. Préavis municipal N° 78 relatif à la réfection de la salle omnisports du complexe de Grand-Champ.
8. Préavis municipal N° 79 relatif à un crédit d'étude pour la mise en place d'une zone 30km/h dans le secteur sud de la ville.

Première lecture

9. Préavis municipal N° 80 relatif à la motion de M. Georges Grandjean & Consorts intitulée «Pour une Municipalité à 7 membres dès la prochaine législature».
10. Préavis municipal N° 81 relatif à une opération immobilière à l'intérieur du périmètre du plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud».
11. Préavis municipal N° 82 relatif à la motion de Mme Muriel Favez intitulée «Pour une patinoire mobile».
12. Préavis municipal N° 83 relatif à l'octroi d'un crédit pour un nouvel aménagement du foyer et l'amélioration de l'acoustique du théâtre.

13. Préavis municipal N° 84 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2011.
14. Préavis municipal N° 85 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection de la chaussée et le remplacement d'une conduite d'eau sous-pression à la route de Begnins.
15. Préavis municipal N° 86 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales et communales.

Autres objets

16. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Philippe Martinet intitulé « Mobilité douce ».
17. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Jean-Marc Waeger intitulé « Pour un parking vélos sécurisé à la gare de Gland ».
18. Nomination d'une Commission pour l'étude de la prise en considération de la motion de M. Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste intitulé « Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'Aide Individuelle au Logement (AIL) ».
19. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Moritz de Hadeln intitulée « Le dossier "Cité de l'énergie" est-il du domaine réservé de la Municipalité? ».
20. Nomination d'un membre à la Commission des Finances.
21. Nomination d'un-e délégué-e auprès de l'Association intercommunale « Réseau d'accueil des Toblerones ».

Divers

22. Divers + Propositions individuelles.

Après lecture de l'ordre du jour, celui-ci est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25 mars 2010.

La discussion est ouverte.

- M. Collaud: page 5, chapitre Finances, milieu: il s'agit de personnes *physiques pour le revenu* et non morales, acomptes 2009. Ligne suivante: il s'agit de *Intérêts moratoires sur impôts et rachats d'actes de défauts de biens* et non Impôts et rachats sur les actes de défauts de biens.

2 lignes suivantes: *Pour 2010, nous devons tenir compte d'une hausse de remise d'impôts.*

... 2009 les comptes des entreprises de la région sont plus *bas qu'en 2008 selon renseignements obtenus du Canton plus des professionnels*. L'évolution *par rapport aux votations 2009* est difficile à chiffrer. *Divers changements au niveau de notre rôle des contribuables plus des entreprises.*

Page 6, chapitre Domaine, antépénultième ligne ... aux Avouillons un hôtel comprenant *80 chambres y compris 10 appartements* et non 90 chambres, plus 10 appartements.

Page 15, 6^e ligne: Pour l'ensemble de l'année *2010* et non 2009.

- M. Amado Ribeiro: met en évidence au point 23, page 15 la réponse de M. Fargeon concernant le projet appelé «*îlot central*» ainsi qu'en page 16, la réponse de M. Cretegny «*il en sera fait état au Conseil au moment où éventuellement il y aura un projet*».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Les corrections sont portées au procès-verbal de ce soir.

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 mars 2010.

3. Communications du bureau

- Le 22 mars, la présidente a reçu une invitation de la part de la Société de développement de Gland pour assister à son assemblée générale du 31 mars. Elle n'a pas pu y participer.
- Le 26 mars, reçu la démission du Conseil communal et de la présidence de la Commission des Finances de Mme Anik Freuler, dont lecture est faite.

- Le 27 mars, reçu la démission du Conseil communal de M. Driss Zeggani, dont lecture est faite.
- Le 3 avril, la présidente a été invitée au repas de soutien du 5 mai du FC Gland. Pour des raisons professionnelles, elle n'a pu s'y rendre.
- Le 3 avril, la présidente a reçu une invitation de la part du nouveau Service Défense Incendie et Secours Gland-Région né de la fusion des corps de sapeurs pompiers des communes de Begnins, Coinsins, Gland et Vich pour la journée portes ouvertes du 29 mai. Elle a répondu favorablement.
- Le 22 avril, le bureau a reçu un courrier Mme Isabelle Monney, premier membre de la Commission rapportant sur l'étude de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Michel Favez «Déplacement du poste de police dans le périmètre de la gare» demandant un délai au mois de septembre. Le bureau a répondu favorablement avec délai au 30 septembre 2010.
- Le 29 avril, reçu une invitation, via le secrétariat municipal, de la part de l'UICN pour l'inauguration de son nouveau bâtiment le 4 juin en présence de son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco et de Mme la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey. La présidente a répondu favorablement.
- Le 3 mai, reçu la démission en tant que déléguée auprès de l'Association intercommunale d'accueil «Réseau d'accueil des Toblerones» de Mme Claudine Bovet, dont lecture est faite.
- Le 3 mai, reçu la démission pour le 30 juin de Mme Paula Aeschmann, secrétaire suppléante du Conseil communal, dont lecture est faite.

Avec les arrivées de MM. Richard et Tya, le nombre de Conseillers présents passe à 60.

4. Assermentation de 3 Conseillers.

- M. Gander au nom du Parti radical présente Mme Marie-José Bratcov remplaçant M. Loris Sutter, démissionnaire. Mme Bratcov est d'origine valaisanne et israélienne. Elle a vécu à Lausanne dans ses premières années puis en Israël où elle a suivi des études jusqu'à 18 ans pour faire ensuite pendant 2 ans son service militaire dans l'armée de l'air, où elle a connu son mari. A 21 ans, Mme Bratcov décide de revenir en Suisse suivre les cours de la Faculté de droit à Fribourg. Elle retourne à Tel Aviv pour effectuer son stage d'avocate ainsi qu'un postgrade en droit européen. De retour en Suisse, pendant quelques années elle a animé une émission de télévision culturelle sur TVRL. Mme Bratcov est établie depuis 4 ans à Gland avec son mari et sa fille. Actuellement, elle est responsable d'un service visant au respect de la législation dans le domaine bancaire à la BCG et s'intéresse à tout ce qui touche à la gestion de notre commune.
- M. Waeger au nom du Parti socialiste présente M. Martial Cosandier, remplaçant M. Driss Zeggani. M. Cosandier est né le 3 avril 1966, il est marié et père de deux enfants. Après son CFC de monteur-électricien en 1986, il a suivi plusieurs formations avec certificats, notamment en gestion et management du personnel. Il a travaillé dans diverses entreprises avant d'entrer aux Services Industriels de Genève. Il est très engagé dans tout ce qui touche aux questions du personnel, d'où son engagement dans la Commission du personnel de son entreprise et son appartenance syndical. M. Cosandier montre son intérêt pour la commune de Gland par son appartenance à l'APIHG, dont il est président. Ses hobbies sont le fitness, le tennis et le ski.
- M. Grandjean au nom du groupe des GdG présente M. Samuel Freuler, remplaçant son épouse, Mme Anik Freuler, démissionnaire. Il est né à Nyon, a grandi à Begnins, a poursuivi ses études à Nyon et Lausanne où il a obtenu une licence en économie à l'Université. Il est arrivé à Gland en 1992 et s'est marié. M. Freuler a travaillé comme gestionnaire de fortune puis comme responsable dans un déploiement informatique en Suisse et en Autriche. Après une première pause destinée à s'occuper de ses filles, il a repris une activité comme spécialiste informatique indépendant. M. Freuler s'occupe à nouveau de sa famille et souhaite participer à la vie de la Commune. Pendant plusieurs années, il a été responsable du groupe scout Noirmont-Gland et a participé à la construction de la maison du groupe «la Sardoche» à Vich.

Après ces présentations, la présidente invite Mme Bratcov, MM. Freuler et Cosandier à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux Conseillers, après lecture du serment, promettent de le respecter.

La présidente les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseillers présents passe à 63.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

La Municipalité ne peut que regretter la faible participation des membres du Conseil communal (35 sur 75) à la présentation des résultats de l'étude sur l'image de Gland, précédant ce Conseil.

Le 23 mars 2009, la présentation du bilan de mi-législature de la Municipalité n'avait pas recueilli beaucoup plus d'auditeurs. M. Cretegy néanmoins réitère quelques informations déjà données précédemment aux Conseillers présents. Les résultats de l'étude complète avec les commentaires des personnes sondées seront à disposition sur le site www.gland.ch dès le 7 mai. Si l'on ne possède pas d'ordinateur, il est possible de demander une copie de ce document au Greffe. Suite à cette étude, la Municipalité va poursuivre les travaux sous forme d'ateliers qui se dérouleront à partir de la rentrée d'août et une présentation à la population de ces ateliers aura lieu à la Salle communale, à 20h00, le 7 juin. Les Conseillers communaux désirant participer à ces ateliers le feront en qualité de citoyens et non en temps que Conseillers. La Municipalité ne sera pas présente à ces ateliers.

L'état des lieux concernant les interpellations, motions et postulats se trouvent sur les tables. Cette liste, mise à jour, sera remise lors de chaque rencontre avec le bureau du Conseil au président, lequel informera les Conseillers. La liste des projets de la Municipalité existe, elle est régulièrement mise à jour, mais là, il s'agit d'un document de travail de la Municipalité.

• **Réponse à la résolution du Conseil communal pour l'accueil parascolaire, art. 63a de la Constitution:** le Département prend acte de la résolution adoptée par le Conseil communal de Gland et informe que Mme A.-C. Lyon, chef du DFJC, organisera le 26 juin une rencontre destinée à toutes les instances concernées par l'accueil parascolaire des enfants: les communes, les associations fâtières et les réseaux de LAJE. Il s'agit de lancer la discussion sur les questions liées à la mise en œuvre de l'art. 63a de la Constitution vaudoise et sur les variantes possible pour y répondre, en particulier ce qui concerne l'articulation avec tout ce qui a déjà été remarquablement entrepris par les communes et les réseaux LAJE dans le domaine de l'accueil parascolaire. Il faudra aussi tenir compte de l'évolution du droit fédéral en la matière, sur la base des options fixées en décembre 2009 par le Conseil fédéral pour la deuxième étape de la révision de l'Ordonnance fédérale sur le placement des enfants en dehors du milieu familial.

• **Personnel communal:** 1^{er} avril, arrivée de Mme Leila Dios, déléguée à l'énergie à 80%. 9 avril, départ de M. Pierre Flück qui a trouvé un autre emploi après un mois de collaboration, son poste est compensé jusqu'en juin par M. Antunes, avec un contrat à durée déterminée. 30 avril, départ à la retraite de Mme Suzanne Hinni, concierge auxiliaire à Grand-Champ. 1^{er} mai, arrivée de M. Carlos de Oliveira, agent au SPOP. Démission fin mai de M. Serafim Pinto, patrouilleur scolaire, son remplaçant est déjà trouvé. 10 mai, arrivée de M. Jacques Mounir, nouveau concierge. 31 mai, départ à la retraite de M. J.-P. Parmelin, concierge. 30 juin, départ à la retraite de Mme Danièle De Luna, préposée au Contrôle des habitants qui sera remplacée dès le 1^{er} juillet par Mme Valérie Loeffel. 1^{er} juillet, arrivée de M. Fernando Da Costa Matias, employé à la Voirie. Eté 2010: engagement de 4 responsables et 3 monitrices pour le Centre aéré. Recrutement en cours: employé à 100% pour remplacer Mme Loeffel au Contrôle des habitants; un apprenti agent d'exploitation, délai des candidatures, 12 mai; un apprenti employé de commerce; délai des candidatures, 20 mai; travaux d'été, délai des candidatures 15 mai.

• **Naturalisation:** naturalisation accordée aux personnes suivantes:

Dos Santos	Maria Cristina	Portugal
Reavey	Michelle	Royaume-Uni
Aliti	Shefki	Serbie-et-Monténégro
Caiano (Gaspar Caiano)	Susana	Portugal
Abdelkawi	Zainab	Libye
Djosa	Vjolca	Serbie-et-Monténégro

- **CFF:** suite à la résolution du Conseil régional concernant le projet de RER et de la 3^e voie, une rencontre est prévue le 12 mai entre une délégation des syndics du District et MM. Marthaler, Conseiller d'Etat; Krayenbühl, Chef de service de la mobilité; Gatabin, responsable romand de CFF immobilier, Gauderon; Chef des infrastructures CFF.
- **Réseau des Toblerones:** a emménagé dans ses nouveaux locaux, Route des Tuillières 1. Les locaux laissés vide sont attribués au SPOP. Mme Claudine Bovet a été désignée au poste d'assistante administrative pour l'accueil familial de jour, à 60%.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Instruction publique:** la Municipalité a répondu à la consultation sur l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire, en se concentrant sur les aspects qui touchent les communes.

Le sondage concernant la mise en place éventuelle d'un horaire continu à l'Etablissement secondaire a obtenu un taux de retour satisfaisant de 37%. La mise en place de tels horaires obtient un léger refus (50,8%) pour les 5^e et 6^e années et pour les 7^e à 9^e années, un vote légèrement en faveur (50,9%). Au vu des résultats, la Municipalité et l'Etablissement renoncent à mettre en place de tels horaires, mais pour répondre à la demande de nombreux parents, l'horaire-cadre sera harmonisé de la façon suivante:

cycles initial et primaire: 8h30 – 12h / 13h30 – 15h

cycle de transition et 7^e à 9^e années: 8h30 – 12h / 13h30 – 16h

Une communication détaillée sera faite aux parents d'élèves et aux associations à la fin du mois.

Convoquées par le préfet, les communes et associations scolaires de la région La Dôle ont donné leur soutien financier au projet MATAS (module alternatif et temporaire aux activités scolaires). Ce projet mis sur pied par la Direction de l'enseignement obligatoire et le Service de protection de la Jeunesse permet de prendre en charge des jeunes en difficultés scolaires pendant 3 mois, au maximum pendant 3 jours par semaine hors de leur cadre habituel. La mission principale de l'expérience est de provoquer une rupture pour le jeune pendant un laps de temps afin qu'il puisse réintégrer sa classe dans de meilleures conditions. Pour Gland, le soutien est de 3 Mio par année, dû essentiellement à des frais de transport.

- **Jeunesse:** la journée «Jeunesse impliquée» a vu une participation active d'une quarantaine de jeunes dans les différents ateliers. Les quatre projets présentés: rénovation du Skate Park, cours de danse hip-hop au Centre de loisirs, création d'un lieu de rencontre extérieur pour les jeunes, réaménagement de la plage actuelle, seront étudiés plus en détail et présentés à la Municipalité. Cette expérience très enrichissante a permis aux jeunes d'exprimer leurs besoins et leurs envies quant au développement de notre ville.

- **Parascolaire:** une vingtaine de jeunes par jour d'ouverture sont inscrits pour la première édition du Centre aéré urbain, cet été. Il reste encore quelques places, les personnes intéressées peuvent se renseigner directement auprès du Service des affaires scolaires & jeunesse. Concernant la résolution scolaire pour l'accueil parascolaire, Mme Golaz précise que les membres du Conseil d'Etablissement sont aussi conviés à la séance du 26 juin.

- **Culture:** le préavis N° 60 concernant l'agrandissement de la bibliothèque est clos. Le montant des travaux s'élève à Fr. 191'801.05. Le crédit accordé le 14 mai 2009 par le Conseil communal était de Fr. 194'000.-, ce qui fait apparaître un solde positif de Fr. 2'198.95. Cet aménagement a donné un nouvel élan à la bibliothèque qui a enregistré, pour 2009, 196 nouvelles inscriptions contre 92 en 2008, soit 113% d'augmentation. Le taux de fréquentation a doublé par rapport à l'an passé (30 personnes par jour contre 15,3 en 2008). Le nombre total des prêts pour l'année 2009 (scolaire et public) est de 53'169 documents contre 41'248 en 2008.

Cette année, la salle multimédia du collège des Tuillières a beaucoup été utilisée. Outre les utilisations scolaires et par la Troupe des petits artistes, deux troupes «Les Impromptus» et le «Théâtre du Carrousel» présentent leur spectacle, ces jours.

Sur proposition de la commission culturelle, la Ville de Gland a acquis une œuvre monumentale du sculpteur Johan Gutzwiller de Begnins. La politique de la Commission est de disposer des œuvres d'art dans des lieux de passage fortement fréquentés par la population, voilà pourquoi cette nouvelle œuvre peut être admirée au Centre sportif.

Le programme de la Fête de la musique sera dévoilé lors d'une conférence de presse le 19 mai. La musique classique pour l'après-midi, fin d'après-midi et soirée pour les concerts en plein air à Grand-Champ.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Finances:** en mars 2010, a paru dans la presse une information concernant l'envoi par la Ville de Nyon à plusieurs communes, d'une facture relative au partage des impôts pour les personnes avec une activité dirigeante au niveau des SA et des Sàrl. Gland, avant cette annonce, avait anticipé et avancé dans le dossier. Lorsqu'il s'agissait d'un montant entre 5 et 10'000 francs à verser auprès des autres communes, Gland avait décidé de ne pas bouger. En 2009, lorsque l'on a passé à plus de 25'000 francs et que cela concernait 2007-8, il a été décidé de réagir et un entretien, début mars, a eu lieu avec les Services des Finances de la Ville de Nyon et des Impôts concernant ce dossier. L'ensemble des SA et Sàrl avec siège à Gland et un administrateur n'habitant pas à Gland est recensé. Il reste encore quelques critères à analyser puis la demande sera faite à l'Administration des impôts de Nyon, pour toutes ces personnes, afin d'obtenir le partage des impôts. Un questionnaire sera envoyé à la personne concernée par L'Administration de Nyon, à son retour il sera analysé et l'Administration prendra une décision. Lorsqu'il y a décision, ce sont 50% des impôts qui vont à la commune où la personne habite et 50% qui vont à la commune où la SA ou la Sàrl est établie. La commune où la personne habite a encore 30 jours pour faire recours. Gland, actuellement, en est à l'analyse avant d'envoyer toutes les demandes.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments) est excusé.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Service des eaux:** recours *Aquametro* contre la décision de la Municipalité d'adjuger la fourniture de compteur d'eau à GWF Messystème AG. La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rendu son verdict, le 23 avril 2010: 1) le recours est rejeté; 2) la décision de la Municipalité est confirmée, les frais et dépens sont mis à la charge du recourant. La Municipalité est très heureuse de cette décision, elle va pouvoir commander les compteurs et planifier les travaux avec les concessionnaires.

- **Routes:** cheminement piétonnier Gland-Prangins: le 26 mars, la Municipalité a reçu, relatif à sa demande de soutien pour la réalisation de ce cheminement, un courrier de la part de M. le Conseiller d'Etat Mermoud disant: *«Le projet ''cheminement piétonnier Aéroport - Les Avouillons - passage supérieur sur la Promenthouse'' sur la commune de Prangins a fait l'objet d'un examen préalable en novembre 2009 selon la procédure routière. Le Service Faune, Forêts et Nature (FFN) a préavisé négativement le projet en se basant sur certaines conditions impératives, en l'état pas satisfaisantes. Je ne peux qu'encourager les communes à la discussion avec ce Service pour trouver ensemble les solutions adéquates pour assurer un itinéraire de mobilité douce continu entre les deux centres urbains»*. Toutes les discussions avec le SFFN étant épuisées, c'est pour cela qu'il avait été demandé un «arbitrage» du Conseil d'Etat afin de trouver des solutions et cette réponse annihile certains espoirs. La Municipalité va initier, avec la commune de Prangins, de nouvelles discussions et tenter une fois encore de convaincre les parties afin de trouver une solution.

- **Déchets:** la Municipalité a décidé de ne pas proposer cette année de préavis lié à la taxe des déchets selon le principe «pollueur-payeur» et ce, malgré qu'elle l'avait mentionné dans la réponse à l'interpellation de M. Martinet. Cette décision fait suite à divers principes de fond qu'elle ne maîtrise plus. Une initiative législative visant à introduire le concept de «pollueur-payeur» pour l'enlèvement des ordures ménagères a été déposée à fin janvier au Grand Conseil puis transmise au Conseil d'Etat après approbation par 72 députés contre 32. Cette initiative propose la modification de la loi sur la gestion des déchets par l'adjonction de deux nouveaux articles: *Art. 30 bis Taxes d'élimination des déchets ménagers: 1. Les communes financent les coûts d'élimination des déchets ménagers par le biais de taxes. 2. Le 50% de ces coûts, au minimum, doit être financé par une taxe proportionnelle à la quantité des déchets ménagers. 3. Les communes peuvent prévoir des mesures*

d'accompagnement, notamment en faveur des familles; Art. V Dispositions transitoires Art. 39 bis Taxes d'élimination des déchets ménagers: Les communes doivent mettre leur règlement en conformité avec l'art. 30 bis dans un délai de 2 ans à partir de son entrée en vigueur. Le Conseil d'Etat devrait se déterminer sur ce projet d'ici à la fin du semestre, ensuite le Grand Conseil pourra statuer sur cette nouvelle loi en automne. Cependant le Conseil d'Etat ainsi que bon nombre de communes percevant la taxe d'élimination via l'impôt sont dans l'attente d'un arrêté du Tribunal Fédéral concernant une décision de la Cour constitutionnelle, car cette dernière a estimé que le recours à l'impôt est contraire au principe du «pollueur-payeur» et a annulé un règlement de la commune de Romanel-sur-Lausanne. La Municipalité attend aussi que la révision du plan cantonal de gestion des déchets 2004 soit approuvée, car là aussi, des obligations lui seront faites concernant l'élimination des déchets organiques ménagers. Elle considère qu'il n'est pas possible, actuellement, de mettre en place une réglementation compte tenu de toutes ces incertitudes.

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal N° 74/1 relatif au plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud» et son règlement.

- M. Calabrese, rapporteur de la Commission du plan de zones signale qu'il manque un point dans les conclusions, il sera rajouté lors de la lecture des conclusions, puis lit d'abord le préambule: *«Le présent préavis n'apporte aucune nouvelle information par rapport au préavis 74, amendé, voté et accepté lors de la séance du 4 février 2010. Ce nouveau préavis a pour unique but de répondre à la «Loi fédérale Protection de l'Environnement» (LPE). En effet, vu que le nombre de places de parcs prévues dans le PAA dépasse 500, ce n'est pas «la loi cantonale aménagement du territoire et constructions» (LATC) qui s'applique, mais la LPE.*

Par rapport au préavis 74, rien ne change sur le fond. C'est uniquement la forme, avec une présentation plus détaillée (pages 6 à 14 du préavis) de l'étude d'impact effectuée par la Municipalité qui évolue. En effet, selon la LPE et pour répondre à la législation en vigueur, il est nécessaire de faire ressortir les éléments principaux de l'étude d'impact et de montrer comment cette dernière a été élaborée. Toutes les remarques de ce préavis ont déjà été intégrées dans le règlement 74 voté lors du dernier Conseil. De plus, la commission avait déjà en son temps pris en compte cette étude d'impact dans ses conclusions du préavis précédent. Il est à noter que l'Etat de Vaud, lors de l'étude préalable a vérifié que ces différents points ont bien été pris en compte.

Vu que ce préavis ne diffère du précédent que par sa forme et non sur son fond (il manquait les commentaires sur l'étude d'impact et non l'étude d'impact elle-même), la commission du plan de zone, maintient son rapport inchangé, à l'exception des amendements, qui y sont désormais intégrés. En effet, il lui a semblé opportun de les reprendre, tels que votés et acceptés lors du Conseil précédent». M. Calabrese lit ensuite le vœu: «La Commission demande à la Municipalité qu'un délai maximum de 2 ans soit fixé pour la réalisation de l'agrandissement du pont sur l'autoroute, ceci à compter dès et avec la délivrance du premier permis de construire des logements», puis les 2 amendements proposés:

Article 27 – stationnement, ajout d'un paragraphe à la fin de l'article: *« Les surfaces prévues pour les places de parc vélos respecteront au minimum la norme VSS 640 065 et au minimum 3m² par logement».*

Article 30 – Exigences énergétiques, premier paragraphe: *«Les constructions répondront aux exigences du Label Minergie ECO».*

Et les conclusions: *La Commission du plan de zones, après une pesée des intérêts positifs et négatifs, à la majorité demande:*

- d'adopter le plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud» et son règlement amendé;
- d'adopter les réponses aux oppositions et interpellations;
- de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec l'adoption des présents plan et règlement;
- de transmettre ce dossier au Département des institutions et des relations extérieures pour approbation;

- d'adopter le projet de décision finale statuant sur le plan partiel «Communet-Borgeaud».

• La présidente constate que les conclusions du rapport de la Commission vont dans le même sens que celles du préavis municipal à la seule différence de deux amendements apportés au règlement. Il sera procédé de la manière suivante:

a) discussion sur l'ensemble du préavis et le rapport de la Commission.

b) discussion et vote sur le règlement, chapitre par chapitre et article par article lors de la discussion du chapitre «Dispositions générales».

c) vote sur le règlement entier.

d) vote sur l'ensemble du préavis et son règlement.

• La discussion est ouverte.

• M. Favez: s'étonne et déplore l'absence du municipal en charge de ce dossier. Ce préavis est le plus important de ces dix dernières années, il a déjà été discuté et il faut recommencer, à cause d'une erreur dans le Service, dont le municipal est responsable. C'est fâcheux.

• M. Ph. Martinet: approuve. Il s'étonne aussi que la Commission ne se soit par renseignée sur l'évolution du dossier des aménagements devant accompagner le chantier ou précéder certaines réalisations comme, par exemple, le flux des camions. Le Conseil a renvoyé l'objet pour avoir des compléments d'informations. La Municipalité a fait un gros travail et comme par hasard, il a été trouvé des aménagements possibles pour que ce chantier ne pollue pas la vie des gens à Gland. Les négociations continuent certainement, il y a des relations difficiles avec Vich et des problèmes urbanistiques pointus. Ne pas mettre à jour l'information lui paraît lacunaire, mais de tout façon l'on aurait pas eu de réponse et l'on fait un exercice de style de pseudo-juridisme de peu d'intérêt.

• M. Fargeon: M. Genoud n'est pas le seul dans ce dossier, il a un remplaçant. Quelques fois, d'autres municipaux ont été absents, cela peut arriver. Il est aussi un milicien et l'on peut accepter son absence. Pendant ces 3 mois, les discussions ont continué, des rencontres ont eu lieu avec les responsables projets et juristes de l'OFROU qui rappelle que la maîtrise de l'ouvrage lui appartient. L'étude d'impact du PPA a été transmise plus une deuxième étude d'impact qui est nécessaire pour la deuxième partie sur le futur permis de construire, une fois réalisé ce PPA. Les promoteurs doivent aussi présenter une étude d'impact spécifique jusqu'au pont. La procédure fédérale obligatoire est la suivante: envoi de la présentation du dossier à un soutien technique central de l'OFROU qui vérifie la cohérence tant au niveau financier que technique, cela prend environ 3 mois; une fois validée, elle va au DETEC qui doit se déterminer sur l'approbation des plans et donner son autorisation, il faut compter entre 8 et 18 mois. Une fois le projet accepté, la mise en œuvre peut commencer. Le financement est établi, il est proche de 50% - 50%. La démolition du pont sera nécessaire. Le nouveau pont fera 50 m. de long, comprenant les 3 voies futures plus une voie de secours de chaque côté. Le coût, encore à l'étude, est important car il n'existe plus de pilier intermédiaire au milieu des deux voies. Les cessions, suite aux négociations avec tous les partenaires le long de la Route de Luins, ont été obtenues, soit gratuite, soit financière. La mise à l'enquête se fera d'ici une dizaine de jours. Le préavis concernant toutes ces infrastructures est prévu pour le 2 septembre. Le dossier, s'il n'y a pas d'oppositions, sera transmis au Canton en octobre. Décembre, approbation du Canton, la transmission des réponses aux divers opposants. En février 2011, délivrance du permis de construire.

• M. Chuffart: les riverains ont apprécié le ballet des camions engendré par la construction du nouveau terrain de football. La Commune devrait interdire leurs passages tant sur la Grand-Rue que sur la rue du Borgeaud. Il souhaite des éclaircissements sur le nombre de phases, 3 ou 5, et sur l'arrêt de bus, rue du Borgeaud ou rue du Communet?

• M. Fargeon: il est prévu 5 phases dont une phase intermédiaire, la phase zéro, concernant la mise en place des structures provisoires, ensuite les phases normales: constructions d'un giratoire, de l'autre giratoire, l'élargissement et le pont autoroutier. Dans le projet futur d'aménagement des bus régionaux, il est prévu un arrêt à la route de Luins, au ras du giratoire, avec des aménagements bien spécifiques. La possibilité d'avoir un arrêt à l'intérieur du périmètre est à l'étude. Quant au ballet de camions, la Municipalité est intervenue immédiatement auprès de la société concernée, depuis il n'y a plus de camions qui transitent. Les seuls camions sont ceux pour le chantier de la rue du Molard. Interdire des camions dans ces rues-là, sachant qu'il s'y déroule des travaux, serait mal venu.

- M. Chuffart: le problème est que les camions viennent, stationnent sur la rue du Molard, bloquent les sorties de garages des résidents, parce qu'il n'existe aucun planning.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre I «Dispositions introductives», art. 1 à 4.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le chapitre I «Dispositions introductives», art. 1 à 4, est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur le chapitre II «Périmètres de constructions», art. 5 à 16.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le chapitre II «Périmètres de constructions», art. 5 à 16, est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur le chapitre III «Prescriptions concernant les aménagements», art. 17 à 24.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le chapitre III «Prescriptions concernant les aménagements», art. 17 à 24, est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur le chapitre IV «Dispositions générales», art. 25 et 26.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Chapitre IV «Dispositions générales», les art. 25 et 26 sont acceptés à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'art. 27 – **stationnement** - amendé comme suit: *«Les surfaces prévues pour les places de parc vélos respecteront au minimum la norme VSS 640 065 et au minimum 3m² par logement».*
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Chapitre IV «Dispositions générales», l'art. 27 amendé, est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur le chapitre IV «Dispositions générales», art. 28 et 29.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Chapitre IV «Dispositions générales», les art. 28 et 29 sont acceptés à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur le chapitre IV «Dispositions générales», art. 30 amendé:
Article 30 – Exigences énergétiques - premier paragraphe: *«Les constructions répondront aux exigences du Label Minergie ECO».*
- M. Cosandier: dans son rapport, la Commission fait mention du regret qu'aucune garantie de chauffage ne soit donnée. Le chauffage au bois dans les centres urbains n'est pas la première priorité notamment à cause des particules dégagées. Des communes limitent la puissance de chauffage à ce niveau-là. Gland est en passe de devenir "Cité de l'énergie" il faut «prioriser» certaines énergies. Il aimerait soumettre l'amendement suivant: *«Dans le cadre de la production de chaleur, une priorité sera donnée dans l'ordre: à la géothermie profonde; à la récupération de chaleur par les eaux usées; aux pompes à chaleur; au chauffage au bois. Une priorité devra également être donnée à la pose en toiture de panneaux solaires thermiques pour le complément d'eau chaude sanitaire ainsi que la pose de panneaux solaires photovoltaïques dédiés en partie à la consommation d'électricité d'origine 100% renouvelable».*
- M. Fargeon: trouve que l'on est de nouveau à un niveau complémentaire de mesures après avoir déjà passé du label Minergie à celui de Minergie ECO. M. Cosandier fait mention d'énergies renouvelables et aimerait que cela soit fait dans ce sens. Des choix doivent être faits. La géothermie profonde, les promoteurs l'ont envisagée. Mais déterminer après qu'il faille passer par une récupération de chaleur, que si cela ne marche pas, passer aux pompes à chaleur, que si cela ne marche pas non plus, passer au bois, cela fait un nombre d'études non négligeable imposée à certaines personnes. Si cela se fait dans ce dossier, il faudra l'appliquer à tous les PQ et on ne peut pas l'imposer à chaque fois. Est-ce réellement applicable? Cette priorisation sera-t-elle celle nécessaire dans 3 ou 5ans? Les pompes à chaleur ne seront peut-être pas plus avantageuses ou y aura-t-il d'autres systèmes pouvant passer avant? On peut faire confiance à ce qui sera mis ici. Quant aux panneaux solaires, ils sont chaque fois mentionnés dans les documents. M. Fargeon demande le refus de cet amendement.

- M. Cosandier: regrette que cela soit entendu ainsi. Les priorités données ne font pas chaque fois l'objet d'une étude particulière. La proposition faite est l'occasion de démontrer que Gland est novateur, se cantonner au chauffage au bois est simpliste.
 - M. Creteigny: dans le cadre du règlement, l'on met en place le système Minergie ECO en le garantissant. A l'intérieur de ce système existent différentes possibilités. Ces possibilités doivent pouvoir entrer en phase avec le type de bâtiment conçu, en les imposant dès le départ l'on prend un risque, c'est une première. La Municipalité encourage à refuser cet amendement.
 - M. Mawjee: L'UICN a installé des panneaux solaires photovoltaïques sur son toit. Lors d'une visite, il y avait environ 180kw de chaleur pour la totalité du bâtiment et l'investissement consenti doit être énorme. Si l'effet écologique prime, tout ce qui en découle pour fabriquer les panneaux et les rendre rentables n'est pas assuré aujourd'hui. L'énergie électrique peut être 100% renouvelable lorsqu'elle vient des barrages. Il n'est pas nécessaire de mettre et d'imposer, aujourd'hui, des panneaux solaires photovoltaïques, il existe des solutions plus faciles.
 - M. Cosandier: cette proposition découle d'un objectif fédéral et cantonal et à travers le futur Plan directeur du district de Nyon, c'est une velléité que l'on se donne de développer l'énergie renouvelable. A un moment donné, il faut voir autre chose. La récupération de chaleur par les eaux usées est novatrice et nécessite peu de coût à l'installation, comme le bois, par exemple. Il ne faut pas que rester sur une énergie facilitée.
 - M. Ph. Martinet: pense qu'il y a, à la fois, un problème de droit et de procédure et il n'arrive pas à juger la portée de ce qu'il met là, dans un règlement. Nous avons un système à deux débats, l'intérêt serait d'avoir ce genre de proposition en début du processus pour en mesurer la portée. Nous sommes dans le cadre d'un partenariat privé-public, donc intéressant aussi d'avoir l'avis du partenaire privé avec lequel l'on essaie de construire une relation à long terme sur un éco-quartier. Il est gêné de voter sans connaître la portée exacte de cet article. Même au niveau du libellé: *une priorité sera donnée dans l'ordre*; l'on ne sait pas si c'est une obligation d'examen de toutes les énergies ou si c'est une sorte d'indication générale sur une méthode de travail. Il a de la peine à suivre cette proposition.
 - Mme Labouchère: cet amendement est trop complexe, elle ne voit pas comment il peut être mis en vigueur. Les termes ne sont pas suffisamment définis quant à leur portée. La proposition Minergie ECO est intéressante et l'on peut avoir une vision écologique satisfaisante. Elle propose de refuser cet amendement.
 - M. Vallat: se félicite de l'intention mais trouve que la faisabilité est très difficile. Cela va impliquer, aux promoteurs, de faire une analyse comparative des quatre propositions avant de pouvoir déterminer quelle sera la priorité à appliquer dans le cadre de la mise à l'enquête des bâtiments. La géothermie profonde ne sera pas prête avant fin 2013-14; les promoteurs vont partir, d'abord, avec le chauffage au bois qui sera par la suite, complété par la géothermie profonde. Cela est prévu ainsi et mixé entre les deux choses. Il n'est pas possible de faire une priorité alors que l'on peut faire une complémentarité.
 - La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.
 - La présidente passe au vote sur l'amendement proposé par la Commission du plan de zones.
L'article 30 amendé est accepté par 54 oui.
 - La présidente passe au vote sur l'amendement proposé par M. Cosandier.
L'amendement est refusé par 32 non, il y a 11 oui et 7 abstentions significatives.
- Il est passé au vote du chapitre IV «Dispositions générales», art. 30 amendé:
«Les constructions répondront aux exigences du Label Minergie ECO»
- *Chapitre IV «Dispositions générales», l'art. 30 amendé est accepté à une large majorité sans avis contraire et 2 abstentions significatives.*
 - Ouverture de la discussion sur le chapitre IV «Dispositions générales», art. 31 à 34.
 - La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
 - *Chapitre IV «Dispositions générales», les art. 31 à 34 sont acceptés à une large majorité.*
 - Ouverture de la discussion sur le chapitre V «Dispositions finales», art. 35 à 38.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le chapitre V «Dispositions finales», les art. 35 à 38, sont acceptés à une large majorité.*

Il est passé au vote sur l'ensemble du règlement amendé.

L'ensemble du règlement amendé est adopté à une large majorité.

Il est passé au vote sur le préavis municipal N° 74/1 relatif au plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud» et son règlement amendé.

Décision

A une large majorité, avec 2 avis contraires et sans abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 74/1 et son règlement amendé, soit:

- I. d'adopter le plan de quartier «Communet-Borgeaud» et son règlement amendé;*
- II. d'adopter les réponses aux oppositions/interpellations;*
- III. d'adopter le projet de décision finale statuant sur le plan partiel «Communet-Borgeaud»;*
- IV. de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec l'adoption des présents plan et règlement;*
- V. de transmettre ce dossier au Département des Institutions et des Relations extérieures pour approbation.*

7. Préavis municipal N° 78 relatif à la réfection de la salle omnisports du Complexe de Grand-Champ

M. Tacheron, rapporteur, lit d'abord le vœu: *«En relation avec les constatations faites sur place, il serait judicieux d'interdire aux pratiquants du handball l'utilisation de poix, artifice employé comme «pommade pour les mains» et ceci afin de mieux manipuler le ballon. Les rebonds sur le sol de ces ballons poisseux ont un effet désastreux sur l'usure de la couche de finition. Et cette usure surnaturelle n'est pas comprise dans la garantie»,* puis la question: *«Selon quels critères sera faite l'attribution des frigos à clés et des 3 petites armoires (sous le bar) aux utilisateurs de cette installation. La Commission n'a pas eu de réponse satisfaisante lors de sa séance»* et termine par les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, lit d'abord le vœu: *«Que la Municipalité accorde une attention particulière au remplacement des panneaux afin qu'ils répondent effectivement aux besoins actuels et futurs du basket ainsi qu'aux normes et recommandations de la FSBA»* puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 78 relatif à la réfection de la salle omnisports du Complexe de Grand-Champ, soit:

- I. d'accorder le crédit de Fr. 265'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.*

8. Préavis municipal N° 79 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la mise en place d'une zone 30km/h dans le secteur sud de la ville

Mme Meigniez, rapporteur du rapport de majorité de la Commission technique lit d'abord les vœux: *«- Que le rapport sur la zone 30km/h dans le secteur nord de la ville soit présenté au Conseil avant le préavis pour le crédit de construction de la zone dans le secteur sud de la ville.- Que ce rapport ne comporte pas uniquement le relevé de vitesse des véhicules, mais fasse aussi état de la satisfaction de l'ensemble des usagers (conducteurs, cyclistes et piétons).- Que les conclusions de ce rapport soient prises en compte dans l'étude pour la mise en place de la zone*

30km/h au sud de la ville. – *Que l'étude et la création de la zone 30km/h au nord-est de la ville soient mis en chantier aussi rapidement que possible, notamment compte tenu des bâtiments scolaires situés dans cette zone*» puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Turrettini, rapporteur du rapport de minorité de la Commission technique lit les conclusions recommandant de refuser le préavis N°79 et de ne pas accorder le crédit d'étude de Fr.81'000.-.

M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, lit d'abord le vœu: *«étant donné le faible surcoût occasionné, que l'étude soit étendue au Ch. des Pommiers et au Ch. des Fontenailles»* puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: la deuxième partie zone 30km/h est mise en étude alors que les résultats concernant la partie nord ne sont pas connus; il serait intéressant d'en lire les conclusions. Cependant, il faut aller de l'avant. L'étude et les résultats de la première partie montreront où il y aura des améliorations à réaliser. Pour l'instant, il ne s'agit que d'un crédit d'étude et non d'un crédit de réalisation, aussi des modifications pourront encore être apportées à la réalisation de la zone 30km/h, sud. Le processus est déjà bien entamé et il serait dommage de manquer l'opportunité de rendre aux piétons et cyclistes une partie de l'espace accordé, pendant de nombreuses années, à la circulation automobile.
- M. Calabrese: souhaite que la Municipalité se prononce sur les vœux émis par la Commission technique de majorité. Va-t-elle dans ce sens et les appliquera-t-elle?
- M. Cretegnny: la Municipalité comprend le rapport de minorité. Certaines personnes ont le sentiment que l'on a commencé directement les travaux alors que l'on ne connaît pas encore les résultats, or il ne s'agit pas de cela. Le principe des zones 30km/h dans l'ensemble de la localité a été admis par le Conseil et la Municipalité veut aller de l'avant. Les vœux sont censés, ils résument parfaitement le sens dans lequel la Municipalité doit aller. Elle tiendra compte des vœux indiqués dans le rapport de majorité, d'autant plus qu'elle devra revenir devant le Conseil avec un crédit de construction. La Municipalité n'a pas envie d'aller «au casse-pipe», si elle ne tenait pas compte des vœux. Si non, ce sont 2, 3, voire 4 mois qui seraient perdus entre le délai de réception du rapport et l'étude proprement dite, puisqu'il faudrait revenir devant le Conseil avec un crédit d'étude, une fois adopté le dit rapport. Fin août, début septembre, une séance d'informations avec la population est prévue pour discuter de la zone 30km/h.
- Mme Cl. Bovet: le rapport de minorité est proche de celui de majorité, le seul point qui le différencie est le planning. Il est prématuré de lancer dans la deuxième étape un projet alors que la première n'est pas terminée, que ces effets ne sont ni prouvés, ni même étudiés. Il est dit qu'il ne s'agit que d'une étude, mais lorsque l'on aura engagé Fr. 81'000.-, l'on ne reviendra pas en arrière. Les quelques mois qui seront perdus avec cette étude ne vont pas altérer le processus de mobilité douce qui est en marche. Elle invite les Conseillers à appuyer le rapport de minorité et à refuser le préavis.
- M. Ph. Martinet: se demande, en voyant la proximité des deux rapports, si les minoritaires n'avaient pris la mesure d'une chose quand même évidente, à savoir le peu d'informations pertinentes que l'on va pouvoir tirer de l'expérience du haut de la ville pour le bas, en terme d'aménagement urbain. Il est vrai qu'en matière d'esthétique, l'on peut tirer certaines expériences et éviter de mettre des pots rouges. Tout ce qui est emplacement mobilier urbain, rattachement entre les zones collectrices ou de dessertes, aménagement de cette zone 30km/h, il faut en faire quelque chose de plus riche, notamment pour le flux des vélos, point négligé dans le système actuel, car il ne s'agit pas de mettre des panneaux 30 km/h pour qu'il n'y ait plus de problèmes. Pour le bas, il va falloir étudier des mesures spécifiques et l'on ne va pas tirer aucun bénéfice de l'analyse du haut. L'idée proposée par la majorité, à savoir un tuilage entre la fin de l'étude sur le nord et le début de l'étude côté sud paraît raisonnable puisque, si la Municipalité s'engage à ne pas proposer un crédit de construction avant d'avoir le résultat de la fin de l'analyse du nord, l'on aura engranger les deux bénéfices sans perte de temps et sans couper l'élan.
- M. Favez: relève la sagesse des vœux du rapport de majorité. Dans un quartier comprenant une école de plus de 400 élèves, il est essentiel d'aller de l'avant dans un tel projet. Il encourage à suivre

les conclusions du rapport de majorité. Quant au ch. de la Falaise prévu dans un projet ultérieur, il trouve dommage de ne pas l'intégrer et pense que c'est un surcoût de faire cela en deux étapes.

- M. Fargeon: l'aménagement d'une partie du ch. de la Falaise a été fait, suite à la cession pour la réalisation du parking et la mise en place d'une zone sécurisée pour les piétons et les vélos. Il faut savoir qu'au début, l'entier de cette route était une zone à 80km/h. Suite à plusieurs demandes sur plusieurs années, il a été obtenu du Canton une réduction de la vitesse seulement dans la zone urbanisée. Ce n'est pas la Municipalité qui décide des possibilités de vitesse. L'étude qui sera lancée avec volonté d'avoir un préavis pour le deuxième semestre est de pouvoir mettre en sécurité une partie, sur la zone, en tout cas concernant les piétons. Il doute que dans cette partie-là, une zone 30km/h puisse être approuvée, car jusqu'à maintenant la Municipalité a toujours reçu une fin de non-recevoir quant à une disponibilité réelle d'une zone 30km/h.
- M. Turrettini: la préoccupation de la minorité de la Commission était d'avoir une zone 30km/h de mobilité douce complètement réalisée et voir ce que cela donnait. Il a le sentiment que l'on se contente de limiter la vitesse de circulation vers les zones 30km/h et de s'arrêter là, sous divers prétextes. Il serait dommage de commencer des études avant de connaître le résultat final d'une zone pleinement terminée. Cela permettra au Conseil de recevoir ces informations et de les étudier. La deuxième étude d'impact se menant en parallèle avec la réalisation de la zone sud, le risque est que les conclusions de la zone sud ne tiennent pas compte des résultats de l'étude de la zone nord. Il voudrait éviter ce qui est arrivé ce soir, à savoir que l'on trouve sur les tables le résultat de l'étude en disant voilà les plans sont faits. Il n'est pas possible aux Conseillers d'en prendre la pleine mesure. Il demande de soutenir le rapport de minorité.
- M. Amado Ribeiro: les études 30km/h sont largement connues en Suisse. A la place de faire un bilan de la zone 30km/h nord, pourquoi ne pas faire des séances avec les habitants concernés et par la suite présenter une proposition d'aménagement afin d'évaluer leurs propositions?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 31 oui, 26 non et 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 79 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la mise en place d'une zone 30km/h dans le secteur sud de la ville, soit:

I. d'accorder le crédit de Fr. 81'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude.

PREMIERE LECTURE

9. Préavis municipal N° 80 relatif à la motion de M. Georges Grandjean & Consorts intitulée «Pour une Municipalité à 7 membres dès la prochaine législature»

- La séance est agendée le 18 mai 2010 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Favez Muriel, soc. *Membres*: Cosandier Martial, soc – Corbaz Gilberte, GdG, Grandjean Georges, GdG – Pittet Gabriel, GdG – Gander Christian, rad – Turrettini Hubert, lib.
- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: remercie la Municipalité pour ce préavis très complet. Elle souhaite que la Commission étudie ce préavis avec l'œil non pas celui de chef de parti, car comme chef de parti l'on a des visions électoralistes et c'est normal, mais avec celui de voir le bien de la Commune et celui des habitants. C'est cela qui doit primer dans l'examen de ce préavis.
- M. Vallat: demande que la Commission traite ce préavis avec toute l'attention qu'il mérite et de ne pas le traiter avec le fonctionnement actuel mais comme l'on souhaiterait qu'il fonctionne.
- M. Favez: ne comprend pas cette demande et aimerait des éclaircissements.

- M. Vallat: parle bien du fonctionnement de la Municipalité actuelle. Ne pas confondre avec celle que l'on souhaiterait dans le futur. Si dans sa composition actuelle, elle fonctionne bien aujourd'hui, rien ne préterite de dire que l'année prochaine il y aura une nouvelle composition qui sera totalement différente. Il souhaite que l'on réfléchisse à quelque chose de neutre.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. Préavis municipal N° 81 relatif à une opération immobilière à l'intérieur du périmètre du plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud».

- La séance est agendée le 11 mai 2010 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Finini Lino, rad. *Membres*: Barbey Daniel, GdG – Huguet Gérard, GdG – Bovet Régina, soc – Meyer Peter, lib.

- La discussion est ouverte.
- M. Rohrer: invite la Commission à étudier s'il ne serait pas possible de splitter un peu plus ces échanges dans cette opération immobilière. Dans cet échange, l'on va se trouver avec un bâtiment tout au nord-est de la parcelle 1707 actuelle et avec un deuxième bâtiment à peu près au milieu de la zone de construction. Les bâtiments destinés à la commune arriveront dans les deuxième et troisième phases de construction et vont se retrouver groupés. Il serait judicieux de disperser un peu plus ces appartements à loyer modéré et ne pas créer une sorte de minighetto à l'intérieur de ce quartier.
- M. Ph. Martinet: dans la mesure où la Commune échange ces m² contre des m² dans une zone de sensibilité au bruit plus grande, donc de moindre valeur, y a-t-il eu une compensation m² pour m² ou y a-t-il eu négociation pour obtenir plus de m² puisqu'elle les accepte dans un endroit moins favorable comme cela se faisait, sauf erreur, lors des remaniements parcellaires, l'on prenait en compte ce genre d'élément? Sous les vignes, il y a un bâtiment à loyer modéré, même s'il n'est pas directement dans le même plan de quartier mais urbanistiquement dans le même secteur. A-t-on un bilan de cette expérience, cela fonctionne-t-il bien, est-ce que cela créé un effet de ghetto? Au quel cas, il vaudrait mieux avoir des logements dispersés dans l'ensemble du quartier plutôt qu'un bâtiment pour lui-même.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Préavis municipal N° 82 relatif à la motion de Mme Muriel Favez intitulée «Pour une patinoire mobile».

- La séance est agendée le 10 mai 2010 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Labouchère Catherine, lib. *Membres*: Roy Arlette, GdG – Vallotton Roland, GdG, Favez Muriel, soc – Girod-Baumgartner Christine, rad.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- M. Calabrese: la Municipalité, s'il a bien compris, laisse le choix entre une patinoire propre à Gland ou une collaboration avec Nyon. Le préavis est détaillé pour la patinoire de Gland mais sans information côté collaboration avec Nyon. Il demande que la Commission établisse un tableau comparatif entre les deux solutions avec des critères de choix comme les coûts, le nombre de personnes en bénéficiant, les problèmes de logistique, l'organisation pour amener les enfants à la patinoire, etc. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas envisagé une association avec les communes voisines, Prangins, Vich ou d'autres, tout en ayant une patinoire à Gland? Grand-Champ est-il le lieu le mieux adapté, pourquoi pas Montoly? Que pensent ceux qui ne veulent pas du tout de patinoire et pas de collaboration avec Nyon?
- Mme Favez: regrette que ce préavis se termine par des conclusions négatives. Elle est lasse d'entendre, lors de cette législature, le même type de réponses: que font les autres communes, que se fait-il au sein d'associations intercommunales, est-il possible de s'associer à d'autres? Gland est une ville importante, il faut aussi, des fois, prendre des décisions, réaliser des projets sans se

soucier de ce qui se passe autour de nous, en pensant au simple bénéfice et au bien-être de la population. Elle trouve la Municipalité frileuse et en est déçue. Du côté positif, Mme Favez relève que le préavis est bien rédigé, quasi complet, arrivé rapidement, qu'il sera possible de se prononcer rapidement et pourquoi pas déjà patiner l'hiver prochain à Gland?

- M. Barioni: revient sur l'enquête de satisfaction présentée en début de soirée en particulier sur la perception négative par rapport aux possibilités de divertissements pour les jeunes. Une patinoire mobile serait une bonne opportunité pour proposer un lieu d'animation et de divertissement. Le dimanche, en hiver, il n'y a pas pléthore de lieux d'animation à Gland. Ce n'est pas en proposant aux Glandois une patinoire plus grande à Nyon que l'on améliorera la perception des habitants de Gland quant aux possibilités de divertissements et d'animations.
- M. Vallat: rappelle que la motion a été acceptée par le Conseil ce qui a généré le préavis. Il s'étonne des conclusions et du droit que la Municipalité se permet en faisant des conclusions pareilles.
- M. Cretegnny: ne peut laisser passer une telle déclaration. Le Conseil a pris en considération cette motion mais cela ne signifie absolument pas que la Municipalité doive le suivre. Les Conseillers ont tout loisir de refuser les conclusions de la Municipalité et d'adopter celles du préavis, c'est le travail de la Commission.
- Mme Roy: avait déposé un postulat après la motion de Mme Favez. Elle est heureuse que la motion de Mme Favez ait passé, car son postulat n'aurait pas eu la même portée et aujourd'hui, elle voit la différence entre un postulat et une motion.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Préavis municipal N° 83 relatif à l'octroi d'un crédit pour un nouvel aménagement du foyer et l'amélioration de l'acoustique du théâtre.

- La séance est agendée le 11 mai 2010 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Schumacher Manfred, GdG. *Membres*: Golay Michael, GdG – Waeger Jean-Marc, soc – Bigler Arthur, rad. – Kulling Martine, lib.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Préavis municipal N° 84 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2011.

- La séance est agendée le 31 mai 2010 à 20h15 pour la Commission des Finances.
- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: relève et se réjouit de la stabilité du taux d'imposition. Elle demande à la Commission des Finances d'être très attentive dans les propositions qu'elle pourrait faire en regard de la diminution de la dette, car elle est encore importante. Egalement, avoir un œil sur les investissements indispensables et prioritaires de la commune.
- M. Calabrese: souhaiterait une vision à plus long terme, même si cela n'est pas facile, avoir une estimation de ce que pourraient être les taux d'imposition dans le futur, ira-t-on vers une stabilité, une augmentation, une diminution?
- M. Favez: propose un amendement, article 2, point 13, taxe sur la vente des boissons alcooliques. Ceci en prévision du nouveau commerce à la gare qui vendra certainement des boissons alcooliques et dans un cadre de prophylaxie contre l'abus d'alcool «*par franc perçu par l'Etat, 100 cts soient perçus par la commune*», comme sous le point 12 impôt sur les patentes de tabac.
- M. Mawjee: quand les comptes 2009 seront-ils disponibles?
- M. Collaud: les documents sont à l'imprimerie. Ils devraient être livrés à partir du 11 juin afin que les Conseillers puissent les recevoir à temps.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. Préavis municipal N° 85 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection de la chaussée et le remplacement d'une conduite d'eau sous-pression à la route de Begnins.

• La séance est agendée le 19 mai 2010 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Buffat Ahimara, GdG. *Membres:* Chuffart, GdG – Favez Jean-Michel, soc – Baumgartner Stéphane, rad – Labouchère Catherine, lib.

+ la Commission des Finances

• La discussion est ouverte.

• M. Rohrer: salue le fait que l'on fasse, lors de ces rénovations, des aménagements pour les piétons en élargissant les trottoirs, mais regrette qu'il ne soit rien fait pour les cyclistes. La route de Begnins est très utilisée par ces derniers, il demande à la Commission d'étudier la possibilité de faire des aménagements pour les cyclistes.

• M. Grandjean: est-il prévu du bitume absorbant et moins bruyant et éventuellement de prolonger cette réfection sur toute la longueur de la route de Begnins.

• Mme Roy: les eaux usées n'ont-elles pas besoin d'avoir de nouvelles canalisations et cette zone est-elle en séparatif ou non? Il serait bien de savoir que tout est en ordre pour ne pas devoir rouvrir dans un ou deux ans.

• La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. Préavis municipal N° 86 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales et communales.

• La séance est agendée le 11 mai 2010 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Rohrer Michael, soc. *Membres:* Amado Ribeiro Marco Fulvio, GdG – Martinet Franck, GdG – Beutler Heinz, rad – Tacheron Jacques, lib.

+ la Commission des Finances

• La discussion est ouverte.

• La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

•

AUTRES OBJETS

16. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Mobilité douce à Gland».

• Mme Favez, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant de refuser la réponse municipale au postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Mobilité douce à Gland».

• La discussion est ouverte.

• M. Rohrer: deux plans, vélos et piétons, ont été remis en début de séance ce soir. Ils sont issus d'un rapport sur la mobilité douce, reçu en 2006, par la Commune. Il aurait été intéressant que ce document soit étendu à la Commission du plan de zones, car il contient des chapitres intéressants concernant la mise en place des zones 30km/h. Vu qu'il s'agit d'un rapport public, nous nous sommes permis de le mettre à disposition de tout le monde sur le site du PS de Gland, il est possible de le télécharger. Selon la Commune, ce n'était pas possible. L'on y apprend qu'il y a un nœud très important pour la mobilité douce, lequel se trouve à la gare avec le passage sous-voies. Qu'attend-on pour mettre en œuvre ce passage sous-voies? Voilà pourquoi M. Rohrer va dans le sens de la motion déposée par M. Chuffart, lors du dernier Conseil. Dans ces mises en place, l'on pose une zone

30km/h au nord une autre au sud et l'on a deux zones complètement séparées avec aucun moyen de mobilité douce pour passer d'une zone à l'autre, c'est regrettable.

• M. Fargeon: rappelle que le document de 2006 a été présenté le 11 janvier 2007, que chaque Conseillers avaient été invités à participer à cette séance et qu'ils avaient la possibilité de s'inscrire pour recevoir les documents. Certains Conseillers étaient présents et il est difficile de faire reproche à la Municipalité, aujourd'hui, la Commission du plan de zones étant déjà constituée, de ne pas avoir obtenu les documents à ce moment-là. Concernant les autres interventions, il prend acte.

• M. Cretegny: le seul reproche qui pourrait être fait est celui de ne pas avoir, à l'époque, mis le document en ligne. Le passage sous la gare est souhaitable, mais en le traitant dans l'urgence il serait certainement mal fait par rapport au projet à venir, aurait des murs de béton de chaque côté et une rampe pas très agréable. Le projet Gare-sud est à l'étude, la liaison avec le passage est aussi une des clés de réussite. En intégrant le tout dans le plan de quartier, il est possible d'arriver à quelque chose d'intéressant. Le passage sous-voies sera pensé avec le secteur Gare-sud et non pas juste pensé pour lui-même.

• M. Ph. Martinet: certes, il n'est pas possible de faire ce passage rien que pour lui-même. Lorsque l'on voit que la Municipalité a négligé la Vy-Creuse, avec le problème de l'éco-quartier, qu'il y a vingt ans l'on a refusé d'aménager l'av. du Mont-Blanc pour les deux-roues, il n'est pas acceptable de s'accommoder de cette coupure complète entre le nord et le sud. L'on est prêt à faire venir des commerces générateurs de trafic au milieu de la cité et ne pas penser à l'éventualité que les gens sont capables d'y aller à pied ou à vélo paraît assez irresponsable.

• M. Lambelet-du-Gay: voit à la sortie du Golf, sur le plan, une double flèche rouge indiquant traversée à sécuriser et voudrait comprendre. Lorsque l'on a traversé la Route suisse, comment se rendre au centre? Ne faudrait-il pas rajouter une double flèche bleue depuis la sortie rouge pour accéder à un autre sentier?

• M. Cretegny: un préavis sera proposé, fin d'année ou début de la suivante, pour l'aménagement de la Vy-Creuse. Oui, il y a une flèche, ensuite un passage côté Les Avouillons. Entre ces deux passages: trottoir ou autre? C'est à vérifier, car il n'y a pas la possibilité de passer au travers de propriétés privées en montant sur Les Avouillons.

• M. Lambelet-du-Gay: aimerait qu'il soit rajouter une flèche bleue indiquant liaison piétonne à créer.

• M. Cretegny: ce genre de carte n'est qu'une carte d'intention indiquant des endroits où il faut faire quelque chose et les directions à prendre, c'est tout.

• M. Haussauer: le chemin conduisant à La Lignière est indiqué comme cheminement piétonnier et cycliste. Est-ce maintenant devenu un cheminement public? Pendant longtemps, un droit passage existait pour se rendre uniquement à La Lignière ce qui posait des problèmes avec l'agriculteur voisin.

• M. Fargeon: il faut prendre ce document comme un plan d'intention. L'on ne peut passer à travers n'importe quelle propriété, il existe des droits en Suisse. Il faut négocier, les personnes ne cèdent pas leurs terrains pour rien. La Municipalité essaie d'aller de l'avant, c'est complexe pour la totalité de tout le périmètre, elle espère que le préavis de la Vy-Creuse pourra avancer rapidement, il faudra des négociations avec plusieurs partenaires. Si pour certaines réalisations, les négociations avec les partenaires-propriétaires vont rapidement, pour d'autres réalisations, il faut beaucoup plus de temps. Ce sont des choses que la Municipalité ne maîtrise pas, c'est au bon vouloir de chacun.

• M. Favez: comprend que ces plans ne sont que des intentions que la Municipalité souhaite tenir dans un laps de temps plus ou moins long. Il s'étonne des contradictions entre les propos du syndic et les derniers éléments proposés. Dans le plan piéton, peu d'éléments sont indiqués axes de liaison à sécuriser et à valoriser. Dans le peu des axes à valoriser se trouve la route de Begnins, qui après la sortie du plan de mobilité douce, est le seul axe que la Municipalité a choisi de laisser à 50km/h dans la zone 30km/h. Il demande des explications et regrette l'absence du Municipal concerné.

• M. Fargeon: les intentions ne sont pas toujours facilement tenables. Il faudra l'analyse au niveau de l'urbanisme pour ces zones 30 km/h et définir aussi l'acheminement spécifique pour tous ces véhicules lourds. Il a été défini que cette zone-là devait rester à 50km/h. Est juste, est-ce faux, cela fait partie de l'analyse que l'on doit encore faire.

- M. Rohrer: la route de Begnins est l'axe menant actuellement à la gare et à son parc+rail. Il pense que, avec le projet prévu à la gare, zones de rencontres et à 20km/h, la circulation se déplacera sur la rue de la Combe. Cela créera un problème, mais permettra de passer la route de Begnins en zone 30km/h puisqu'elle ne sera plus l'axe prioritaire; par contre, il faudra examiner ce qui se passera à la rue de la Combe, laquelle est dans un état déplorable et pas du tout sécurisée pour les piétons.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité de non, 3 oui et 12 abstentions signifiées, le Conseil communal décide de refuser la réponse municipale au postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Mobilité douce à Gland».

17. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Jean-Marc Waeger intitulé «Pour un parking vélos sécurisé à la gare de Gland».

- Mme Buffat, rapporteur, lit d'abord les vœux « *Que lors de la réalisation du projet Gare sud, soit à l'horizon 2010-2013, ce postulat soit intégré dans les réflexions qui procéderont à l'élaboration du Plan de quartier. Que la Municipalité suggère aux CFF d'étudier la faisabilité d'intégrer des places sécurisées le long du futur bâtiment commercial CFF, principalement pour les vélos électriques, nécessitant une surveillance accrue. Qu'un sondage soit réalisé le moment venu, afin d'établir le besoin potentiel en places supplémentaires générées par le nouveau quartier du Commuet-Borgeaud*», puis les conclusions recommandant la prise en considération de ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: remercie la Municipalité pour la réponse donnée et l'accepte. Si ce postulat était arrivé un peu plus vite, avec l'aménagement de la place de la Gare, il aurait pu amener un élément supplémentaire car il est démontré qu'actuellement le nombre de places est vraiment insuffisant. Lors de l'aménagement Gare sud, Monsieur Waeger sera vigilant afin que ce point-là soit intégré.
- M. Rohrer: avait demandé à la Municipalité, lors du dernier Conseil, de fournir les chiffres du nombre quotidien de voyageurs à la gare. Or, il ne les trouve pas et aimerait, si possible, les avoir ce soir. Il est évident que ces chiffres vont induire le nombre de places de parc vélos. Il est fait mention d'une fréquentation moyenne d'environ 2000 citoyens, ce dont il doute. Avec les normes en vigueur, il faudrait 200 places de parc. Il est mentionné 88 places, où sont les autres, même si une partie sera à disposition au sud de la gare?
- Mme Golaz: ce chiffre relève du rapport de l'ATE. Une demande a été faite aux CFF et les chiffres obtenus sont ceux de 2008. 3600 passagers ont été recensés à l'aller et au retour, mais ne peut dire dans quelle mesure faudrait diviser ce chiffre par deux ou pas, par rapport aux normes VSS.
- M. Rohrer: constate que le projet prévu ne respecte absolument pas ces normes.
- M. Cretegny: la Municipalité se renseignera exactement sur la question de ces normes. Par rapport aux chiffres fournis faut-il les diviser par deux ou pas? Ces éléments sont à contrôler afin de savoir où l'on se situe.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 1 non et 4 abstentions signifiées, le Conseil communal décide d'accepter la réponse municipale au postulat de M. Jean-Marc Waeger «Pour un parking vélos sécurisé à la gare de Gland».

18. Nomination d'une Commission pour l'étude de la prise en considération de la motion de M. Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste intitulée «Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'Aide Individuelle au Logement (AIL)»

Premier membre: Jaquier Jean-Marc, rad. *Membres*: Buffat Ahimara, GdG – Meigniez Maëlle, GdG, Favez Jean-Michel, soc – Tacheron Jacques, lib.

19. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Moritz de Hadeln intitulée «Le dossier "Cité de l'énergie" est-il du domaine réservé de la Municipalité?».

- La présidente demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse, puis lui passe la parole.
- M. de Hadeln: *«Je tiens à remercier la Municipalité d'avoir répondu dans un délai court à mon interpellation du 25 mars 2010 et de nous avoir fourni quelques informations utiles. Nous espérons que Mme Leila Dios saura répondre à notre attente. Nos vœux l'accompagnent.*

La réponse de la Municipalité confirme bien hélas, à mon avis, que le désir d'obtenir le label «Cité de l'énergie» a souffert de lenteur, parmi d'autres dans le domaine de la communication et des mesures à prendre pour améliorer la situation énergétique. La Municipalité admet ne rien avoir fait jusqu'ici pour motiver les propriétaires des immeubles anciens et des centrales thermiques privées. Quant aux véhicules communaux et des transports urbains – un thème ignoré, ceux-ci restent propulsés au Diesel sans que cela semble une préoccupation prioritaire.

A mon grand regret, la Municipalité ne répond pas, ou ne répond que très indirectement, à quelques points qui me paraissent pourtant essentiels. Notamment: en date du 5 février 2009, la Municipalité en réponse à une intervention de M. Patrick Vallat, que je citais, disait: «qu'un programme de politique énergétique ... sera présenté au Conseil communal pour acceptation en avril 2009». A cela la Municipalité répond aujourd'hui que «le programme de politique énergétique ... ainsi que le plan d'action du programme de politique énergétique 2008-2012 ... ont été présentés et acceptés par la Municipalité lors de la séance du lundi 16 mars 2009». Or ma question précise était bien de savoir quand ce plan sera soumis au Conseil communal, question restée sans réponse. La Municipalité invoque, me semble-t-il, souvent son droit au domaine réservé. Sans mettre un instant en doute les droits et tâches de la Municipalité et ses responsabilités, il me semble qu'une meilleure implication du Conseil dans un domaine aussi capital que celui de l'énergie et de l'environnement serait vivement souhaitable.

Dans sa réponse, la Municipalité nous informe qu'une commission où «siégeront des responsables politiques et techniques» sera constituée en 2010, et d'ajouter: «cette commission relève de la compétence de la Municipalité et n'impose pas la présence d'un (ou plusieurs) membre(s) du Conseil communal». Même si conforme au droit, une telle affirmation est regrettable car ce Conseil – tous groupements politiques confondus – comprend des personnalités connaissant bien les dossiers énergétiques et parfaitement à même d'enrichir un débat constructif entre ce Conseil et la Municipalité.

En conclusion, (1) j'invite de façon pressante la Municipalité, comme elle l'avait annoncé en février 2009, à informer et à consulter le Conseil communal sur le «programme de politique énergétique» ainsi que sur le «plan d'action du programme de politique énergétique» et (2) j'émetts le vœu que la Commission que la Municipalité entend mettre sur pied en 2010 autour des thèmes énergétiques et de la «Cité de l'énergie» comprenne plusieurs membres du Conseil communal, non à titre individuel, mais comme représentants de ce Conseil.

Si la Municipalité n'entend pas - ou ne peut pas - donner une suite favorable à ces vœux, ce qui serait regrettable, je pense pour ma part que ce Conseil se verra contraint en temps voulu de prendre l'initiative et de proposer un règlement pour la création d'une «Commission de l'énergie», conformément à l'art. 71c de son règlement. Le thème de l'énergie est trop important pour ne pas être une de nos préoccupations prioritaires au même titre que ceux de la qualité de notre environnement ou de la mobilité douce – les trois piliers d'une cité moderne».

- La discussion est ouverte.
- M. Favez: ne s'étonne qu'à moitié de la non-réaction de la Municipalité et ne cache pas que le responsable du dossier est?
- M. Cretegnny: ce n'est pas cause de cela que la Municipalité ne répond. Elle est un collègue dans lequel sont partagées les différentes informations. Elle essaie d'en débattre en prenant une position commune, et c'est bien de ce sens-là qu'elle ne répond pas ce soir.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. Nomination d'un membre à la Commission des Finances.

A la suite de la démission de Mme Freuler, la présidente demande au groupe GdG de présenter une candidature.

- M. Grandjean: propose la candidature de M. Yvan Tiya.
- Il n'y a pas d'autre candidature. Cette nomination peut donc s'effectuer à main levée.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraires ni abstention signifiée, M. Yvan Tiya est nommé membre de la Commission des Finances.

- La présidente demande à M. Tiya s'il accepte sa nomination. Ce dernier répond par l'affirmative.

21. Nomination d'un/e délégué/e auprès de l'Association intercommunale d'accueil «Réseau d'accueil des Tobleronnes».

A la suite de la démission de Mme Claudine Bovet, la présidente demande au Parti radical de présenter une candidature.

- M. Gander: propose la candidature de Mme Marie-José Bratcov.
- Il n'y a pas d'autre candidature. Cette nomination peut donc s'effectuer à main levée.

Décision

A une large majorité, sans avis contraires et sans abstention signifiée, Mme Marie-José Bratcov est nommée déléguée auprès de l'Association intercommunale d'accueil «Réseau d'accueil des Tobleronnes».

22. Divers + propositions individuelles

- M. Dewarrat: n'a pas bien saisi les conclusions du Service Faune et Forêt concernant le chemin piétonnier Prangins - Gland. Ce chemin bétonné fait 100m. et c'est tout. A La Lignière, il y a passablement de chemins piétonniers qui sont utilisés par les vélos, aussi il ne comprend pas la décision de ce Service.
- M. Fargeon: il s'agit d'un souci entre le propriétaire demandant un certain nombre de mesures pour empêcher toutes personnes ou animaux de passer sur sa propriété en abîmant les cultures et le Service Forêt, Faune et Nature disant que la faune doit avoir la possibilité de passer d'un côté à l'autre de la forêt.
- Mme Roy: est très déçue par cette décision. Cette passerelle est demandée depuis 20 ans, la réponse est toujours la même et l'on se retrouve toujours à la station départ. Que faut-il faire pour aller de l'avant?
- M. Fargeon: encourage soit à rencontrer la SFFN, lui dire ce qu'il est souhaité et demander de laisser faire les aménagements permettant le passage, soit alors voir le propriétaire et racheter le terrain.
- M. Dewarrat: lors de l'accident mortel au bas de l'av. du Mont-Blanc, la presse a relevé que la Municipalité allait ressortir un projet des tiroirs, qu'en est-il?
- M. Fargeon: le projet n'est pas enterré, il aurait pu venir un ou deux ans après la réalisation des deux giratoires. Actuellement, il y a plusieurs aménagements à faire, la Municipalité va prendre une décision sur ceux devant être réalisés. Les priorités ont été mises plutôt sur le haut mais il n'est pas oublié et sera relancé. Un accident est toujours malheureux et dans ce cas-là, il y a eu une faute de circulation imputable à une personne.
- M. Chuffart: remercie la Municipalité pour les aménagements d'interdiction de parking en dehors des cases faites dans la zone 30km/h.
- Mme Roy: la journée porte ouverte du 25 avril au gîte communal de Compostelle a vu la visite de plus de cent personnes venues de tout horizon. Les gens souhaitant cheminer on pu acheter leur

passport de pèlerin et des brochures. Elle remercie les Conseillers et Municipaux qui se sont déplacés. Le clou de la journée a été l'arrivée d'un pèlerin avec son cheval blanc et merci à la famille Baumgartner pour avoir hébergé le cheval.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La présidente clôt la séance en rappelant que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 24 juin 2010 à 19 heures.

La séance est levée. Il est 23 h05.

Pour le bureau de Conseil communal:

La présidente:

La secrétaire:

Sara Petraglio

Mireille Tacheron